



Chicoutimi, le 24 août 2004

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) – 2<sup>e</sup> séance  
Dossier de la préservation de la rivière Ashuapmushuan  
St-Félicien, Québec

Messieurs, Mesdames de la commission,

Le Club de Canot-camping l'Aviron (CCCA) est l'unique regroupement de pagayeurs de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean reconnu par la Fédération québécoise de canot kayak (FQCK). Constitué à majeure partie de canoteurs d'eau vive dont le principal terrain de jeu sont les rivières de la région, le club regroupe actuellement 75 membres. De ce nombre, plus ou moins le quart sont débutants dans la pratique du sport, alors qu'un autre quart est constitué « d'anciens », aussi experts dans la pratique du canot que dans la connaissance des rivières de la région.

Bon an mal an, le club accueille une vingtaine de nouveaux adeptes et les forme selon les critères de la FQCK, agrandissant ainsi la communauté des pagayeurs jeannois. Ceux-ci se soumettent donc à une formation comportant un volet théorique (4 hrs) et trois volets pratiques (32 hrs). Offerte par un moniteur accrédité de la FQCK, cette formation a non-seulement pour but d'initier ces novices aux techniques et aux notions de sécurité de base, mais également à rendre ces-derniers aussi amoureux que diligents vis-à-vis des rivières qu'ils emprunteront.

Riche de cours d'eau impétueux, il n'est cependant point besoin d'être un « ancien » pour savoir et convenir du fait que le bassin versant du Saguenay–Lac-Saint-Jean comporte déjà son lot de rivières ayant servi au transport du bois ou harnachées pour la production hydroélectrique. En ce sens, la rivière Ashuapmushuan est une des rares rivières de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean subsistant encore à son état naturel.

Tant pour ceux qui la connaissent de longue date que pour ceux qui la découvriront sous peu, le CCCA considère que la rivière Ashuapmushuan mérite à plus d'un égard d'être protégée. Comme canoteurs, l'intérêt du club se porte évidemment sur l'expérience exceptionnelle de progresser dans un milieu encore indemne où croissent une faune et une flore remarquables, mais également sur le bagage historique que transporte avec elle la rivière.

Effectivement, chaque visite sur l'Ashuapmushuan nous rappelle le lien indispensable qu'elle fut jadis pour le développement de la région, et ce, tant visuellement que dans l'impression d'une présence ancestrale qui persiste. À ce sujet, on peut citer le poste de traite toujours visible des bords de la rivière, les sentiers de portage créés par les amérindiens et entretenus jusqu'à aujourd'hui, de même que certains campements encore utilisés. On y rencontre d'ailleurs régulièrement des amérindiens continuant d'utiliser le territoire de façon contemporaine, dans les traces de leurs ancêtres.

En regard de ces considérations, de même que dans une optique de développement durable des richesses naturelles, le club estime que le développement de projets hydroélectriques sur l' Ashuapmushuan ou de papetières sur ses affluents ne seront des moteurs économiques qu'à de court terme dans la vision globale d'une croissance économique régionale. Effectivement, un examen, même sommaire, des arguments des instances régionales s'opposant au projet de réserve aquatique laisse croire que celles-ci font peu de cas d'une étude objective sur une période suffisamment longue pour en estimer les impacts réels quant aux coûts sociaux, environnementaux et financiers qui pourraient être engendrés.

La commission peut donc comprendre que le Club de Canot-camping l'Aviron approuve et appuie le projet de constitution d'une réserve aquatique pour la rivière Ashuapmushuan. Il désire ainsi contribuer à une décision favorable qui dispensera à jamais cette rivière de toutes activités susceptibles d'en altérer les écosystèmes ou de les compromettre de façon irréversible à court, moyen et long terme. Le CCCA suggère de surcroît de conserver le milieu tel quel en protégeant tous les affluents majeurs de la rivière Ashuapmushuan, ceux-ci étant en grande partie garants de la santé du cours d'eau, de la sauvagine et de la faune qui y croissent.

D'autre part, reprenant notre chapeau d'usagers des rivières, nous croyons qu'une nuance devra être apportée à l'éventuelle protection de l' Ashuapmushuan. Cette nuance concerne ses accès qui, en raison d'un statut protégé, pourraient se voir restreints par les instances responsables d'appliquer cette protection. Citons en exemple le cas de la rivière Malbaie où tous les pagayeurs doivent indifféremment obtenir des permissions spéciales assorties de moultes restrictions pour seulement accéder au plan d'eau. Ce cas n'est pas unique, mais il démontre bien les situations contraignantes engendrées, surtout lorsque l'on considère que la plupart des usagers des rivières québécoises sont des gens respectueux de la nature qu'ils affectionnent.

En vous remerciant de l'attention portée à nos préoccupations au sujet de la rivière Ashuapmushuan, recevez, Messieurs et Mesdames de la commission, nos salutations les meilleures.

Le Club de Canot-camping l'Aviron